68e ANNÉE (7e SÉRIE) N° 1 2 JANVIER 1958

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Directeur

R. DESVOYES
Chanoine titulaire de Langres
Codirecteur

Nos vœux, nos désirs...

En ce début de l'année jubilaire de N.-D. de Lourdes, l'*Ami du Clergé* souhaite à tous ses lecteurs un redoublement de piété envers notre Mère céleste et, au milieu des incertitudes de l'avenir, une confiance inébranlable dans sa puissante intercession en faveur de ses enfants.

Reine des Apôtres et Mère du Bon Conseil, qu'elle daigne bénir leur ministère, et nous inspirer, nous diriger, nous soutenir dans notre effort pour être, chaque année davantage, à leur service !

Notre but, nous l'avons dit souvent, n'est pas ici de suivre sans tarder l'actualité du jour ou même de la semaine, mais de maintenir nos lecteurs en contact avec la science théologique proprement dite, ne traitant des autres sciences que dans la mesure où elles sont en rapport avec notre foi, ou sont utiles pour guider notre travail apostolique.

Saint Thomas d'Aquin a écrit, à propos de la philosophie, ces fières paroles : « *Studium philosophiæ non est ad hoc quod sciatur quid homines senserint, sed qualiter se habeat veritas rerum* » (*De cœlo et mundo*, I, lect. 22). Vers la fin de sa carrière il s'en expliquait en ces termes : « *Non enim pertinet ad perfectionem intellectus mei quid tu velis vel quid tu intelligas cognoscere, sed solum quid rei veritas habeat* » (*Sum. Theol.* Ia, q. 107, art. 2). Les idées ou les convictions que se font les hommes, ceux de jadis comme ceux d'aujourd'hui, n'ont de valeur que si elles correspondent à la réalité des choses, seule digne d'intérêt pour qui cherche la vérité afin d'y conformer sa pensée, sa conduite et sa parole. S'il s'agit de la vie surnaturelle, le critère de la « vérité des choses » est l'enseignement de l'Eglise à qui Dieu a confié le dépôt et l'interprétation infaillible de la Révélation.

Aussi quand l'Eglise a parlé, l'*Ami du Clergé* a toujours eu la simplicité de croire — (comme cela a été dit à propos de saint Jean Chrysostome) — que les principes qu'elle rappelle sont faits pour être appliqués et ses lois pour être observées, qu'il s'agisse de théologie, de morale ou de liturgie ; nous sommes sûrs qu'il n'y a aucun anachronisme à suivre docilement les consignes lumineuses du grand Pape qui gouverne avec tant de surnaturelle prudence l'Eglise du Christ et qui obtient une si large audience en dehors même de la catholicité ; et nous sommes convaincus que ces directives pontificales doivent avoir leur application dans notre chère patrie, quand nous les voyons résumées et précisées pour la France par notre épiscopat tout entier, dans un document récent qui encourage nos initiatives apostoliques et nous met en garde contre toute possibilité de funeste déviation.

Que nos lecteurs nous aident donc, par leurs prières à Marie, « Siège de la Sagesse », à obtenir pour l'*Ami du Clergé* la grâce d'être fidèle à cet idéal, dans l'avenir comme il eut à cœur de l'être dans le passé.

F.-M. CATHERINET R. DESVOYES.

Langres, le 1er janvier 1958

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Les canards de M. Benoît. — II. Photographies du soleil. — III. Raisons d'aller dans la lune. — IV. Les poissons des abîmes. — V. Marguerite de Provence à la croisade. — VI. La politique du Vatican. — VII. Les évêques français et les Missions au XIX^{e} s. — VIII. Anthropologie nouvelle. — IX. Parlons de Laïqua. — X. La Maçonnerie et Jésus-Christ. — XI. Les premiers lieux du culte chrétien en Gaule.

I

Les canards de M. Benoît

Tout le monde a pu voir, dans les journaux, deux grands savants, le professeur Benoît et le père jésuite Leroy, penchés amoureusement sur quelques canards de leur fabrication. Quand nous disons : fabrication, il faut s'entendre. Ils ont modifié profondément une race et nous avons dit comment, dans une précédente causerie, en apportant ici les réflexions de M. Jean Rostand. Aujourd'hui, nous allons donner des nouvelles des susdits canards, d'après M. Georges Dupont, dans *Science et Vie* de novembre 1957 sous le titre suivant : *Canard Blanche-Neige : révélations sur l'hérédité;* et en sous-titre : *deux biologistes ont libéré l'énergie de l'atome vivant.*

Peut-on parler pour autant de « mutations dirigées », comme on s'est empressé de le faire ? Pas précisément, car les deux biologistes n'ont rien dirigé du tout. Ils allaient à l'aventure. Ils faisaient des expériences « pour voir ». Ils ont obtenu des résultats totalement imprévus.

Mais rappelons sommairement toute l'histoire. Ils avaient acheté une douzaine de canetons de race Pékin à une éleveuse émérite, M^{me} Flamencourt. Six jours plus tard — exactement le 28 juin 1956 — on injecta la première des doses de DNA ou acide désoxyribonucléique extrait de canards de race Khaki.

Les injections furent continuées durant des semaines. Le choc arriva au printemps de 1957. Sur les 12 canetons, trois étaient restés des Pékins normaux, et les neuf autres, ne ressemblant ni aux Pékins ni au Khakis étaient devenus une nouvelle race inédite qu'on appela : Blanche-Neige. Et quand on alla les présenter à M^{me} Flamencourt, à Meung-sur-Loire, elle déclara qu'elle n'avait jamais élevé de bêtes pareilles et n'en avait jamais vu de semblables. « Et pourtant, lui dit-on, c'est chez vous qu'on les a pris. »

On en était là, au moment de la causerie où nous en avons parlé. Et nous disions : il faut attendre ce que sera la progéniture de cette nouvelle race de canards. Or, on a vu. Dans une couveuse du Collège de France, trente-deux coquilles ont été couvées. C'étaient des œufs de Blanche-Neige. Sur les 32, il y eut 26 Blanche-Neige ! On avait donc abouti à un résultat inespéré. Une action entreprise au petit bonheur, avec du DNA, avait abouti à la création d'une race nouvelle, complètement inédite, de canards. Ne nous emballons pas cependant. L'expérience est à suivre de près encore. Les généticiens de métier hochent la tête. M. Benoît est un zoologiste et non un généticien. De là son coup d'audace. Il a joué, disent certains, « avec l'impossible ». Peu importe du reste, s'il a réussi. Qu'il soit arrivé quelque chose avec des injections de DNA est désormais acquis. On a provoqué une *mutation.* La nature en a fait tout au long de l'évolution, sans quoi il n'y aurait jamais eu d'évolution. Mais si l'homme a mis la main sur le secret de l'évolution, voilà qui est grave, qui est passionnant et plein de promesses pour l'avenir. Jusqu'ici on avait bien essayé d'obtenir des mutations en agissant sur des espèces par les rayons X ou par des substances toxiques. On avait de la sorte obtenu des monstres à la douzaine, mais rien de stable, rien d'intéressant. Avec les injections de DNA, c'est tout autre chose. Il semble que la biologie va sortir de l'impasse.

> « Avec le DNA, écrit notre article, la science touche au grand mystère de l'hérédité. Elle touche aussi aux limites extrêmes de la vie. Le DNA se situe à la frontière troublante entre la matière inerte et la matière animée. »

Avec deux éléments : DNA et protéine, on a réussi il y a trois ans, à démonter un *virus* et à le reconstituer. Le virus ainsi refait s'est mis à vivre. On a crié alors qu'on avait fait la synthèse de la vie. C'était faux. Le virus est un déchet de la vie. On n'a pas pu faire du virus à partir des éléments simples, ni à partir de macro-molécules obtenues par polymérisation. Pour donner ici un chiffre — en marge de l'article que nous analysons, mais en nous servant d'autres articles parus ailleurs — nous dirons que l'on a pu fabriquer des molécules géantes atteignant un poids moléculaire de 200.000. Mais l'élément principal d'un virus, auquel il faut ajouter des éléments secondaires, présente à lui seul un poids moléculaire de 42 millions. On voit quelle marge il reste encore entre les possibilités de la chimie de polymérisation et la fabrication du DNA.

Pouvons-nous définir le problème qui gît ici au fin fond des choses ? Il semble que ce soit le suivant : le passage de l'état inorganique à la vie organisée est-il simplement une question de poids moléculaire, en sorte que, automatiquement, en atteignant un poids moléculaire donné — quelques millions sans doute — on obtiendra la vie, qui est une question de *seuil,* comme le supposait Teilhard de Chardin ?

Les chimistes s'acharnent en tout cas à préciser la constitution du DNA. On croit que c'est une molécule double, semblable à une échelle tordue enroulée sur elle-même, en sorte que autour de la partie principale de la molécule l'autre partie fait environ 10 millions de tours. La vie trouve moyen de dérouler ce « nœud gordien » en dévidant cette pelote étonnante. Quand on aura compris comment elle s'y prend, on aura percé l'un des secrets les plus admirables de l'univers.

L'article ici analysé croit pouvoir dire — ce qui semble bien imprudent — que Pasteur, en disant que tout vivant vient d'un œuf, a eu à la fois raison et tort ; il a eu raison pour l'état actuel des choses, mais il aurait eu tort pour l'origine

même de la vie, en ce sens que ce qui est actuellement impossible, a fort bien pu être réalisé par la nature, en des conditions extraordinaires et qui n'existent plus maintenant.

Mais si nous sommes loin de pouvoir fabriquer du DNA, par la chimie des polymères, il sera peut-être possible de manipuler le DNA fourni par la nature et d'agir ainsi sur les hérédités. L'expérience des canards de M. Benoît ouvre des horizons nouveaux.

« Par une brûlante ironie, écrit M. G. Dupont, ce DNA qui a toujours été l'élément le plus stable de la vie, qui représente une véritable constante biologique pour chaque espèce vivante, dont la fonction est de maintenir les caractères héréditaires à travers des centaines et des milliers de générations — ce DNA immuable, entre les mains de l'homme, va certainement un jour, servir à muter les caractères héréditaires, à transformer les races animales et végétales, et peut-être, enfin, l'Homme. »

Assurément on pourrait dès maintenant « améliorer » beaucoup l'homme, comme on sait le faire des espèces animales et végétales, *par la sélection*, en éliminant les individus tarés et en favorisant l'union des spécimens de choix. Mais jusqu'ici les couples humains n'ont tenu que très vaguement compte des recommandations des « eugénistes ». Et la dignité de la personne humaine s'oppose à ce qu'on fasse des lois concernant l'amélioration de la race par voie de sélection, comme s'il s'agissait d'une vache laitière, ou d'une race de moutons.

Notre article conclut en disant que l'emploi du DNA ne sera sans doute pas soumis aux mêmes résistances. Il croit que le DNA prépare une révolution.

« Quand on aura, dit-il, compris les lois qui régissent ses diverses architectures moléculaires, quand on saura déchiffrer ses divers « programmes », on pourra modifier les caractères héréditaires à volonté. On éliminera d'abord des centaines de maladies et de tares qui sont liées directement à la présence de certains gènes dans le patrimoine héréditaire. Mais on ne se contentera pas de faire de la médecine génétique. *On voudra changer la personnalité humaine de fond en comble* — c'est nous qui soulignons ! — Les sociétés futures pratiqueront l'Evolution dirigée, systématique, et produiront de nouvelles espèces humaines... ou surhumaines. Ce n'est pas une vision apocalyptique. Cela arrivera un jour, *si l'humanité ne s'est pas détruite entre temps.* »

C'est nous encore qui soulignons encore le « si » qui termine la citation ! On avouera que la restriction est de taille. Nous ferons mieux, beaucoup mieux, *si nous ne cassons pas tout !* Et voilà où nous en sommes de nos rêves ! Ajoutons que le même article, en ses dernières lignes, signale que l'emploi du DNA dans le sens qu'il a dit supprimera la notion de « filiation » et celle de « personne », car l'enfant qu'on aura *muté* par le DNA ne sera plus le fils de ses parents, ni la personne qu'il aurait été sans cela, donc, il ne sera plus « lui-même » ! L'Homme de demain ne sera plus *Homo sapiens* — il l'est déjà si peu ! il sera, dit M. G. Dupont, *Homo Biologius*, « produit artificiel de la science des hommes ». Et il conclut : « Pour la première fois, l'humanité sera maîtresse de son destin. »

C'est à faire trembler !

II

Photographies du soleil

C'est encore dans une précédente causerie que nous avons signalé la tentative faite pour photographier le soleil à partir d'un ballon élevé dans la stratosphère, à la hauteur de 80.000 pieds, soit 24 km. Et maintenant nous avons les clichés obtenus de la sorte. Le dernier numéro de *Scientific american*, celui de novembre 1957, donne, dans ses nouvelles scientifiques, une reproduction de la meilleure de ces photos. Cela ne change rien à ce que nous savions déjà. La surface du soleil a cependant été saisie avec bien plus de netteté et de précision qu'auparavant. Cette surface est loin d'être uniforme. Elle apparaît comme un champ semé de taches brillantes et de taches sombres. Les premières forment ce qu'on appelle les « grains de riz » du soleil. Ce sont des tourbillons de gaz enflammés, ayant un diamètre variant entre 300 et 900 km. Mais ces tourbillons eux-mêmes, dans les dernières photos, se résolvent en plus petits, qui s'enracinent profondément dans le centre du soleil. Ils sont brillants et chauds. On estime leur température à près de 7.000 degrés centigrades. En s'élevant, ces tourbillons se refroidissent et s'étendent, mais ils peuvent finalement se refroidir davantage et tomber dans l'atmosphère solaire. Les taches sombres, sont des intervalles entre les tourbillons lumineux, et elles représentent des parties un peu moins chaudes et moins brillantes. Toutefois, il y aura lieu d'analyser de plus près encore les très nombreuses photos obtenues — environ 8000, dont un cinquième bien centrées et valables.

Cela au total ne modifie en rien la conception que nous avons du soleil : un foyer formidable, dont le centre peut avoir de 20 à 100 millions de degrés de chaleur et où l'astre du jour brûle son hydrogène, en le changeant en hélium et en enfantant, dans des conditions de pression et de chaleur dont nous ne pouvons approcher en laboratoire, des corps de la série générale, allant de l'hydrogène à l'uranium et au-delà.

III

Raisons d'aller dans la lune

Après ces quelques mots sur le soleil, nous manquerions à tous nos devoirs, si nous ne parlions pas aussi de la lune et des prochains voyages que l'on espère y faire bientôt.

Nous nous adresserons, pour cela, à l'*Osservatore romano della Domenica* du 17 novembre 1957, dans un entrefilet, non signé, qui a pour titre (en italien) : *Nous et la Lune*.

Il y est dit que l'attraction de la Lune est à égalité avec celle de la Terre, quand on arrive à une distance de 275.000 km de cette dernière. Il reste alors environ 100.000 km à parcourir, ou un peu plus, pour atteindre la Lune. Un missile, sans moteur et sans frein, qui serait alors attiré par la lune tomberait sur elle à la vitesse de 7.950 km à l'heure. Ce serait fantastique et dangereux !

Si l'on met sur pied une astronef dirigeable, il faudra s'arrêter à la distance de 1.300 km de la lune pour pouvoir descendre ensuite, moteur arrêté, à la vitesse de 4 km - seconde. Pour le retour, l'astronef partant de la lune n'aura qu'à réaliser

la vitesse de 7.950 km à l'heure, mais une fois arrivée dans la sphère d'attraction terrestre, l'astronef devra atteindre la vitesse de 39.600 km, jusqu'au moment où elle arrivera dans la zone atmosphérique, où il conviendra de freiner considérablement, pour ne pas encourir le risque d'une désintégration comme les étoiles filantes ou météores, qui abordent l'atmosphère. Sous ce dernier rapport, les divers Spoutniks ou satellites, qu'ils soient russes ou américains, apporteront sans doute des précisions très utiles.

Et voici, toujours selon l'*Osservatore romano della Domenica*, les cinq raisons qui peuvent inciter une grande puissance à consentir les efforts techniques et financiers pour atteindre la lune :

1° Une raison de propagande — c'est-à-dire d'orgueil national, en somme — car la Nation qui arrivera la première dans la lune en recueillera un prestige dont le lancement du premier Spoutnik nous a donné l'exemple.

2° Des raisons militaires — hélas ! — car de la lune on pourra, par de nouveaux moyens techniques, contrôler ce qui se passe sur la Terre.

3° Des raisons scientifiques : la lune serait pour nous un monde entièrement nouveau à découvrir, à étudier, à exploiter.

4° Raisons économiques : si nous parlons d'exploiter la lune, cela veut dire qu'on pourrait y trouver d'importants gisements de minéraux inconnus, c'est-à-dire soit de combustibles, soit de métaux précieux.

5° Raisons astronautiques : la lune pourrait servir d'étape pour des voyages interplanétaires ou intersidéraux.

En voilà assez pour exciter les imaginations des humains. Pas assez toutefois, pour qu'il y ait lieu de former des agences de voyages vers la lune, encore moins de se précipiter vers les guichets pour demander un billet soit d'aller simple, soit d'aller et retour, vers notre lune sentimentale, qui a tant fait rêver les poètes dans le passé et qui agite tant les esprits dans le présent.

Rappelons en terminant que l'une de nos hymnes à la Vierge contient une invitation astronautique :

Intrent ut astra flebiles,
Cœli recludis cardines !

C'est donc bien l'un des nos plus chers espoirs que d'aller un jour dans les astres !

IV

Les poissons des abimes

Sous le titre : *Animaux des Abîmes*, Antoine F. Brunn, de l'équipage du Galathea, donne dans *Scientific american* de novembre 1957, quelques-uns des résultats obtenus lors de la dernière croisière de ce navire scientifique. Le *Galathea*, dont nous avons déjà cité ici-même le nom, est un navire océanographique de nationalité danoise. Il vient de faire le tour du globe. A l'inverse de ceux qui explorent le soleil ou la lune il veut éclairer les mystères des grandes profondeurs marines. Et pour cela il utilise un cable qui a plus de 13 km de longueur.

A s'en tenir aux profondeurs au-dessous de 4 km, il y a une étendue océanique égale à tous nos continents ensemble. Au-dessous de 6 km, on a des surfaces égales à tous les U.S.A. Cela constitue un monde énorme et étrange, un monde plongé dans les ténèbres éternelles et le froid éternel. La pression y est formidable : 1000 atmosphères et plus. On peut se demander comment la vie est encore possible, dans de telles conditions. Et pourtant, la vie existe et nous avons ramené de ces abîmes des espèces étranges et inconnues, en très grand nombre. Déjà le navire anglais *Challenger* a fait des découvertes sensationnelles, dans cet ordre d'idées. En 1948, le navire suédois *Albatross* fit des pêches à la profondeur de 7.900 mètres dans la Fosse de Porto-Rico. En 1949, le navire américain *Vitiaz* atteignait 8.100 m. dans la fosse des Kouriles - Kamtchatka. Enfin le *Galathea*, au cours de son expédition mondiale, commencée le 21 août 1951, a atteint la profondeur de 10.190 mètres dans la fosse des Philippines, dont il a ramené des êtres vivants.

Par une coïncidence à noter, ce fut juste au moment où l'Everest était surmonté, que les plus profonds abîmes furent explorés. Mais n'oublions pas que l'Everest entier pourrait être plongé dans les fosses des Philippines, et qu'il y aurait encore des kilomètres d'eau au-dessus de son sommet immergé ! Le travail de la pêche à de telles profondeurs n'est pas facile. Imaginons ce que serait un ratissage du sol du haut d'un avion qui serait à 12 km de hauteur. Le *Galathea* s'est servi d'un cable d'acier spécial, dont la grosseur allait en augmentant selon la longueur dévidée. On se servait d'un appareil particulier pour mesurer la profondeur atteinte, tout au long de l'opération, par l'écho du son. On eut la preuve qu'on avait bien atteint le fond, par le fait que le filet ramena des pierres de ce fond, et sur ces pierres des êtres vivants.

Et c'est cela qui est extraordinaire. L'organisme humain ne supporte pas plus de 3 à 4 atmosphères de pression. Or, les êtres vivants des abîmes arrivent à supporter jusqu'à 1000 atmosphères et plus!

Mais quel genre d'animaux trouve-t-on à ces profondeurs ? Ce ne sont pas des poissons, car le poisson pêché le plus profond est le *Bassogigus*, pêché par le *Galathea* à 7.130 mètres de fond.

Nous sommes tous restés sur cette idée qu'on avait quelque temps répandue, que les poissons des grands fonds étaient, dans leurs ténèbres éternelles, éclairés par des appareils faisant partie de leur organisme. On se plaisait à voir des poissons à feux rouges, ou bleus, circulant dans les fonds et se conduisant par ces phares que la nature leur avait donnés. Ce n'est pas tout à fait exact.

« Ces animaux, dit notre article, vivent dans une nuit complète et éternelle. La lumière du soleil ne pénètre pas plus avant que quelques centaines de mètres au-dessous de la surface. Dans les régions obscures qui sont plus bas, on rencontre quelques poissons et d'autres animaux lumineux, mais cette lumière chimique disparaît en principe au-dessous de 1.500 mètres. »

Pourtant, le *Galathea* a pêché, dans une fosse de 3.500 mètres, au large de l'Amérique centrale, dans le Pacifique, un poisson doté d'une bouche énorme, dans laquelle existait un appareil lumineux évidemment fait pour attirer sa proie. Ce poisson a été appelé *Galatheathauma axeli*. Mais

un autre poisson pêché par 5.090 mètres, dans la mer des Célèbes, et qu'on a appelé *Typhlonus,* était aveugle avec une bouche mobile qui pouvait être avancée comme une pelle. Quant au *Bassogigus,* le poisson le plus « profond », il n'était pas éclairé non plus.

Dans les dernières profondeurs, les êtres vivants qu'on a rencontrés n'étaient pas des poissons, mais des mollusques bivalves, d'espèces inconnues à la surface, des étoiles de mer, des concombres de mer, des vers, etc. Un de ces mollusques, qu'on a appelé *Neopilina galatheæa* est un parent, semble-t-il, de l'antique mollusque *Pilina,* disparu depuis 350 millions d'années. De le trouver faisait l'impression qu'on tombait sur un de ces *trilobites* qui comptent parmi les plus anciens êtres vivants du monde et qui ont disparu depuis des millions d'années.

De quoi vivent les êtres vivants en ces fosses abyssales ? Uniquement de bactéries, qui elles-mêmes sont alimentées par les déchets organiques tombant de la surface ou entraînés par les fleuves, puis par les courants marins dans les profondeurs. Des débris de carcasses, de peaux de crustacés, de végétaux, etc., traînent dans les eaux. Les bactéries s'en nourrissent et les animaux des abîmes à leur tour vivent de ces bactéries, en avalant sans arrêt les eaux qui en contiennent.

A partir de la profondeur de 2.000 mètres, les animaux, poissons ou autres, ne changent plus de domicile. Ceux qui sont dans une fosse y restent. D'une fosse à l'autre les espèces changent et les variétés diffèrent, sans communication d'un point au point le plus proche.

Le *Galathea* a fait d'abondantes trouvailles. C'est par milliers qu'il a ramené, de fosses variant entre 2000 et 6000 mètres, des êtres vivants, dont beaucoup étaient ou inconnus ou considérés comme rares. Pourtant, les découvertes proprement dites ont été relativement peu nombreuses. On sait désormais qu'au-dessous de 6.000 mètres, il n'y a plus de poissons proprement dits, c'est-à-dire avec ossature vertébrale. Plus bas, le *Galathea* n'en a capturé que six et le *Vitiaz* deux. Les habitants des extrêmes profondeurs sont donc à l'abri des chasseurs voraces et de tout ennemi extérieur. L'être qui a pris l'habitude de vivre entre 700 et 1000 atmosphères de pression, ne peut plus vivre au-dessus et ne peut par conséquent émigrer. Il est prisonnier de son habitat. Une fois encore la vie démontre qu'elle possède des ressources dont nous ne pouvons pas nous faire une idée, pour se réaliser dans des conditions pour nous incompréhensibles.

V

Marguerite de Provence à la croisade

Dans le *Miroir de l'Histoire* de novembre 1957, Marguerite-Yerta Méléra nous parle avec admiration d'une reine de France, qui prit part à la septième croisade : *Marguerite de Provence.*

Tous ceux qui connaissent leur histoire de France savent que Marguerite était cette petite provençale, âgée de treize ans, qui fut épousée par notre saint Louis, alors qu'il avait vingt ans, en l'an 1234. Tout le monde sait aussi que Blanche de Castille fut une belle-mère extrêmement jalouse et que les deux jeunes mariés ne pouvaient pas se voir facilement, durant le jour, à moins de se cacher d'elle.

Ce fut donc à la fois pour accompagner son « seigneur » — comme on disait alors — et pour échapper à la surveillance importune de sa belle-mère, que Marguerite fut heureuse de participer à la croisade. Ce fut la septième, dans notre manière de compter.

La croisade avait été décidée par le roi au cours d'une maladie qui l'avait atteint en décembre 1244 — non en 1246, comme il est dit, par erreur dans notre article. On le croyait mort, deux dames qui le veillaient échangeaient leurs propos : « Il est trépassé, dit l'une, et elle voulut tirer le drap sur son visage. — Que non pas, rétorqua l'autre, je vois bien qu'il vit toujours ! »

Et le roi qui les entendait fit un mouvement. Dès qu'il put parler il fit venir l'évêque de Paris pour qu'on lui donnât la croix. En vain le prélat fit-il des objections. Le roi ne voulut rien entendre et dit qu'il ne mangerait rien avant qu'on lui eût donné la croix. Il fallut bien obéir. Quand Blanche de Castille apprit que le roi parlait, elle fut dans une grande joie, mais quand elle sut qu'il avait pris la croix, elle mena, dit Joinville, aussi grand deuil que s'il était mort.

On sait que le saint roi acheta Aigues-Mortes pour avoir un port à lui, pour s'embarquer. Il n'avait pas de flotte, mais on loua des navires gênois et pisans. Tous les croisés du reste — et ils étaient nombreux, notamment les trois frères du roi — ne s'embarquèrent pas là ; Joinville, par exemple, qui avait loué un bateau de concert avec un seigneur voisin, partit de Marseille. Il faut lire son récit pour voir les émotions de tant de terriens qui n'avaient jamais vu la mer : « Il faut être fou, écrit-il, pour s'embarquer avec un péché mortel sur la conscience, car on ne sait pas, en se couchant, si on ne se réveillera pas au fond de la mer ! »

Le départ de saint Louis, avec son épouse Marguerite et ses frères, eut lieu à la Pentecôte de 1248. On avait bien pris le temps de se préparer. L'île de Chypre avait été prise comme base d'opération. Le roi y avait fait accumuler des provisions, des monceaux de tonneaux de vin, si hauts qu'on eût dit des monuments, et des tas de blé et d'orge que les pluies avaient fait germer, si bien qu'on les eût pris pour des montagnes verdoyantes. Mais quand on eut abattu la croûte de blé germé, le reste apparut aussi frais que si on venait de le battre.

Enfin, après l'hiver passé à Chypre, pour attendre les retardataires, voilà l'expédition qui s'ébranle au printemps de 1249 vers l'Egypte. Bientôt, en face de Damiette, la bataille s'engage. Le roi, impatient de combattre, se jette à l'eau tout armé et aborde avec les siens. L'ennemi est promptement repoussé. Damiette est prise, presque sans avoir été défendue. On s'y installe. Le roi en laissera le gouvernement à sa femme, afin de marcher sur Le Caire, que les croisés appellent Babylone. On sait la suite : la marche des croisés sur le fleuve, qu'ils croient être celui du paradis terrestre, le Nil. Il faut le traverser, pour s'emparer de Mansourah, qui ferme la route de Babylone. Long-

temps, on travaille à faire un pont et une chaussée sur le fleuve, mais l'ennemi brûle au feu grégeois toutes les constructions des croisés. Enfin, moyennant finances, un Bédoin indique un gué. On commence à passer. En tête, le plus ardent de tous est Robert d'Artois, frère puîné de saint Louis. Comme on le sait trop impétueux, le roi le fait jurer d'attendre que le reste de l'armée ait passé. Il jure. Mais l'ennemi, qui garde le passage, s'enfuit. Robert, oublieux de sa parole, ne peut se tenir de le poursuivre. Il entre dans le camp ennemi. En vain le supplie-t-on de s'arrêter. Grisé par la bataille, il raille ceux qui voudraient le retenir. Il entre dans la ville de Mansourah, la croit déserte, la dépasse, puis revient pour la livrer au pillage. Mais l'ennemi s'est rendu compte du petit nombre des assaillants. Il les voit dispersés dans la ville. Il revient en force. Les Français sont assaillis, cernés, sommés de se rendre. Robert fait des prodiges de valeur, mais succombe sous la poussée du nombre. Avec lui, plus de 300 chevaliers ont péri. Grande surprise de saint Louis quand il apprend tout cela, après avoir passé le fleuve. Il n'a plus qu'un désir, qui est de triompher des adversaires et de réparer la faute commise par son frère très aimé. Mais tout s'acharne contre les croisés. On est maintenant au printemps de 1250. Les chrétiens veulent observer le carême. Ils ne mangent que des poissons malsains, nourris de cadavres, dans le Nil. La maladie les décime. Le roi même est malade. Les combats cependant ne cessent pas. Finalement, on se voit contraint de revenir sur Damiette. Mais pendant le mouvement de retraite, le roi se voit encerclé, avec tout son monde, réduit à la famine, contraint de se rendre. Il va rester un mois environ prisonnier des Mameluks.

Pendant ce temps que devenait Marguerite ? Elle était sur le point d'accoucher, quand elle apprit coup sur coup la mort de son beau-frère d'Artois, celui qu'elle préférait à tous les autres, puis, chose plus grave, la capture du roi et de toute l'armée. Elle avait une garnison d'environ 500 chevaliers, pour défendre la ville, mais cela suffirait-il contre toutes les forces adverses ? On pouvait en douter. On vit bien alors de quoi était capable cette jeune femme de 29 ans. A la veille d'avoir son enfant, elle doit s'aliter. Mais elle ne peut fermer les yeux, sans voir sa chambre pleine de Sarrasins. « Au secours ! Au secours ! » s'écrie-t-elle ! « *Aidiés !... Aidiés !* » Pour se garder, elle fait coucher près de son lit un vieux chevalier de 80 ans. Et chaque fois qu'elle appelle à l'aide, le chevalier, qui la tient par la main, lui dit : « Dame, n'ayez crainte, je suis là ! »

Et c'est alors que se passe une scène racontée par Joinville et qui, quatre cents ans avant Corneille, est bien l'un des traits les plus cornéliens de notre histoire. Les Sarrasins sont sous les murs de la ville. Ils vont peut-être s'en emparer. La reine fait sortir tout le monde de sa chambre, à l'exception du vieux chevalier. Puis elle se met à genoux devant lui et lui dit : « Je veux que vous m'accordiez une faveur, jurez-le moi ! » Le chevalier jure. « Alors, dit la reine, je veux que si les Sarrasins prennent la ville, vous me coupiez la tête, avant qu'ils ne me prennent ! — Dame, répond le vieillard, je le ferai d'autant plus volontiers que déjà j'avais pensé que je vous occirais plutôt que de vous laisser tomber aux mains des mécréants. »

Mais l'attaque fut repoussée et la ville sauvée une première fois. Marguerite a eu son enfant, un fils, qu'elle appelle Jean et surnomme *Tristan,* en raison des circonstances. Il mourra lors de la croisade suivante, vingt ans plus tard.

Mois voici une autre alerte. Les mariniers, Pisans et Gênois, déclarent qu'ils veulent partir abandonnant à leur sort tous les gens de la croisade. Marguerite, à cette nouvelle, fait venir les chefs de la flotte. Elle leur fait voir le nouveau-né. « Si ce n'est pour moi, supplie-t-elle, ayez au moins pitié de cette chétive créature ! » Les marins haussent les épaules. Ils déclarent qu'ils n'ont plus de vivres et qu'ils ne veulent pas mourir de faim ! — « N'est-ce que cela, s'écrie la reine, je prends tout à ma charge, pourvu que vous restiez ! » Et séance tenante, elle fait acheter tout ce que Damiette contient de réserves alimentaires ! Ce sont des sommes énormes, mais rien ne compte pour elle que le salut de son roi et de l'armée.

D'avoir sauvé Damiette, ce sera déjà un gage de première importance.

En effet, quand le soudan d'Egypte négocie avec le roi les conditions de sa rançon, et lui demande un million de besans d'or, faisant 500.000 livres de France, le roi répond qu'un roi de France ne se libère pas pour de l'argent : il donnera donc Damiette pour sa personne et l'argent demandé pour ses soldats. Le soudan est tellement ébahi de cette réponse digne d'un roi, qu'il fait un rabais de 100.000 livres. On rendra donc Damiette, pour le roi, on donnera comptant 200.000 livres et on laissera dans Damiette des gages pour le reste de la somme. Les conditions sont acceptées. Damiette est rendue et la reine monte, à peine remise de ses couches, sur ses vaisseaux pour aller attendre le roi à Saint-Jean d'Acre. L'argent est compté durant deux jours. Dans l'intervalle, les émirs avaient massacré leur soudan, et tenté d'épouvanter leur prisonnier par leurs glaives teints de sang, mais rien ne peut l'émouvoir, et tout bas, plus d'un parmi les Sarrasins rêve d'avoir un roi de cette trempe ! La libération du reste n'en est pas retardée. Après un mois de captivité, et un séjour d'un an en Egypte, les croisés, ou du moins ce qu'il en reste, sont libres ou de rentrer en France, ou de suivre le roi en Palestine.

En arrivant là-bas, saint Louis n'aura plus que 100 chevaliers, contre 2.800 qu'il avait, en quittant Chypre au printemps de 1249.

Ce que fut le séjour de saint Louis en Palestine, peut-être le raconterons-nous un jour. Il semble qu'on ait trop exclusivement parlé de son immense bienfaisance : il a financé des rachats massifs de prisonniers, des constructions de remparts à Acre, Césarée, Joppé, Sidon, répandu d'immenses bienfaits, donné des exemples incomparables de sainteté, de ferveur, de pénitence, au point qu'il se présentera des pèlerins qui demanderont à voir le « saint Roi ». Et Joinville, qui les introduit, ne se tient pas de dire : « Mais je ne tiens pas à baiser déjà vos os ! » Sur quoi le roi rit « moult clairement ». Mais ce qu'il faut retenir, croyons-nous, de ce séjour, c'est que Louis IX, plus que

jamais désireux de délivrer Jérusalem et qui, ne pouvant le faire, refusa de s'y rendre en simple pèlerin, attendit en vain, durant quatre ans, des secours en hommes et en argent, pour recommencer sa croisade.

Finalement, quand il apprit la mort de sa mère, décédée en très grande chrétienne et sous la robe cistercienne, en novembre 1252, il dut se résigner à rentrer en France. Le départ de Palestine eut lieu le 25 avril 1254 : c'est le jour où je suis né, dit le roi à Joinville. Sur quoi, notre article remarque : « Il avait donc trente-neuf ans ». Mais nous croyons qu'il en avait bel et bien quarante. Il est vrai que la date de sa naissance reste incertaine entre 1213 et 1215. Nous croyons qu'elle eut lieu en 1214.

Le voyage de retour fut bon avec quelques incidents qu'il faut lire dans Joinville. Nous remercions l'auteur de l'article ici analysé, de nous avoir fourni une belle occasion de le faire.

VI

La politique du Vatican

Nous ne quittons pas le domaine de l'histoire en lisant dans la *Revue de Paris* de décembre 1957, un bel article de M. Wladimir d'Ormesson, intitulé *La Politique du Vatican*.

Il arrive assez souvent que, dans les milieux anticatholiques ou tout au moins anticléricaux, on parle de la « politique du Vatican », en un sens agressif ou avec une arrière-pensée de dénigrement. Quand il était question de la C. E. D. ou plus tard, du marché commun et de l'Euratom, combien n'ont-ils pas évoqué le spectre d'une « Europe du Vatican », et n'ont-ils pas parlé de « l'Europe de Charlemagne voulue par le Vatican » !

Ce qu'on doit reconnaître c'est que, dans l'après-guerre, les hommes d'Etat catholiques ont souvent joué un rôle d'une importance exceptionnelle. « Aux champions vaincus du néo-paganisme succédaient les chrétiens », note l'auteur. Un Adenauer, un de Gasperi, un Georges Bidault, un Robert Schuman étaient des catholiques notoires. Est-ce à dire qu'ils étaient « inspirés » par le Vatican ? Ce serait de l'enfantillage. En ce cas, P. Spaak, l'un des plus éloquents « Européens », serait lui aussi un « clérical messianique » ! Assurément le Vatican n'a pu voir que d'un bon œil des initiatives qui étaient justes et grandioses. De là à parler d' « inspiration » il y a loin.

En disant que de Gasperi, bien que résidant à Rome, ne s'est rendu que deux ou trois fois au Vatican, on étonnera peut-être bien des gens, mais « le faire apparaître comme ayant été le docile instrument des volontés du Saint-Siège serait même dire le contraire de la vérité ! »

Cela dit, comment peut-on définir l'action politique du Vatican ?

Le pape est le chef suprême de l'Eglise. Il a donc avant tout une action à exercer *à l'intérieur* de l'Eglise. Mais l'Eglise est répandue dans tout l'univers, et par conséquent le pape « veille aux rapports de l'Eglise avec le monde *extérieur* ».

C'est pour cela même, pour cela seul, qu'il lui faut une « secrétairerie d'Etat », qui constitue le ministère des Affaires étrangères du Vatican. Il entretient des relations diplomatiques avec un très grand nombre d'Etats. Il est représenté par des nonces, des internonces, des délégués apostoliques, et auprès de lui les Etats entretiennent, s'il leur plaît et s'ils y trouvent avantage, des ambassadeurs et des ministres plénipotentiaires.

Depuis que la papauté a perdu ses Etats d'avant 1870, son rôle spirituel n'a cessé de grandir. Et plus le monde s'enfonce dans le matérialisme, plus le besoin se fait sentir d'un recours à une voix qui parle au nom des forces spirituelles.

Trois préoccupations essentielles, selon M. d'Ormesson, composent la politique du Vatican :

« 1° Défendre partout où elles existent les positions de l'Eglise. Protéger et défendre les libertés, les droits et les intérêts catholiques. Là surtout où ils sont compromis, menacés ou violés.

2° Affirmer haut dans le monde les principes de l'idéal chrétien.

3° Travailler au règne de la paix, à l'établissement de la concorde entre les individus et entre les nations, mais en se maintenant sur un plan spirituel, à l'écart des compétitions matérielles et éphémères des hommes.»

Voilà qui paraît à la fois si simple et si juste, mais il ne faut pas croire que dans l'état actuel des esprits dans le monde, la chose soit aussi aisée qu'elle devrait l'être. On ne se comprend pas, parce qu'on ne parle pas la même langue. De là, viennent les jugements erronés sur l'Eglise et la politique du Vatican. L'Eglise est transcendante : elle est universelle ; elle enseigne une foi immuable. Les Etats sont localisés, régionaux, changeants. « Il n'y a similitude ni de plan, ni d'espèce, ni de temps. » En employant les mêmes mots, de part et d'autre, on ne leur donne pas le même sens. Les Etats voudraient ou tirer l'Eglise à eux, ou l'empêcher de parler en faveur d'un Etat adverse. Ils ne peuvent s'accommoder de sa transcendance. L'Eglise, elle, reste sur des positions séculaires et qu'elle ne peut changer. De là des malentendus, des attaques passionnées, des critiques injustes.

« C'est peut-être parce qu'il ne contente jamais tout à fait personne, que le Vatican justifie le mieux sa position transcendante. »

Exemple, pendant la guerre de 1914-1918, on accusa le Saint-Siège d'être germanophile ! Pendant la seconde guerre, on trouvait qu'il ménageait trop les puissances de l'axe, et ces puissances le regardaient comme ennemi ! Actuellement, c'est autour du communisme que se jouent les intérêts du monde. Le communisme est athée, et il l'est par essence. Il cherchera toujours à détruire la religion chrétienne. Mais comme il sait que le martyre fortifie l'Eglise, il a adopté une autre méthode : celle de l'asphyxie ; priver l'Eglise de ses moyens d'expression, tout en proclamant la liberté des cultes. Glisser, s'il se peut, le virus communiste dans le jeune clergé, détacher les Eglises de Rome, diminuer le prestige de la papauté. Rome sait tout cela. Mais quand Hitler a voulu se poser en champion de l'anticommunisme, la papauté n'a pas accepté le moins du monde d'entrer dans ses vues, si bien que dans le camp nazi, on fit du pape un allié des Russes !...

A ce propos, M. d'Ormesson cite un passage des récents *Mémoires* du général de Gaulle, racontant

la conversation qu'il eut, le 30 juin 1944 avec Pie XII :

« Sous la bienveillance de l'accueil et la simplicité du propos, je suis saisi par ce que sa pensée a de sensible et de puissant. Pie XII juge chaque chose d'un point de vue qui dépasse les hommes, leurs entreprises et leurs querelles. Mais il sait ce que celles-ci leur coûtent et souffre avec tous à la fois... C'est l'action des Soviets aujourd'hui sur les terres polonaises, demain sur toute l'Europe centrale qui remplit d'angoisse le Saint-Père. Dans notre conversation, il évoque ce qui se passe déjà en Galicie où, derrière l'armée rouge, commence la persécution contre les fidèles et les prêtres. Il croit que de ce fait la chrétienté va subir de très cruelles épreuves... »

Et comme remède, le pape ne voit que l'étroite union des Etats européens. Donc, dès 1944, le pape a vu ce qui se préparait, ce qui se fait ou essaie de se faire sous nos yeux. Le général de Gaulle en fut frappé. « Je le demande alors, dit M. d'Ormesson, est-ce le langage du machiavélisme clérical ou celui du simple bon sens ? »

Dans la pensée de l'Eglise, tout doit être fait contre le communisme, tout... excepté la guerre, car la guerre n'est permise que pour se défendre d'une agression caractérisée : « Rien n'est perdu dans la paix, déclarait Pie XII le 24 août 1939, tout peut l'être dans la guerre. » Mais dans la paix, il faut mettre en mouvement toutes les forces morales. Et c'est en ce sens qu'il faut regarder Pie XII comme le grand champion de la paix dans le monde, comme il s'est révélé en particulier dans son message de Noël 1956, si bien commenté par le P. Fessard, dans son livre *Libre Méditation* (Plon).

D'autre part, la lutte contre le communisme n'empêche pas le Saint-Siège de savoir tout ce qu'il reste de foi, de réalités chrétiennes, au-delà du fameux rideau de fer. Il ne s'agit pas d'opposer l'est à l'ouest, comme le mal au bien. Ce serait une sorte de manichéisme absurde. La ligne de démarcation se situe autour de Dieu : *pour ou contre Dieu.* Tout au long de son histoire, l'Eglise a eu à mener le même combat. Rappelons-nous la querelle des Investitures, le césaro-papisme, l'absolutisme, le gallicanisme, le joséphisme, le fébronianisme, la constitution civile du clergé, et plus près de nous : le laïcisme, le fascisme, le national-socialisme.

Sur tous ces fronts successifs, l'Eglise a eu à livrer bataille. On peut dire qu'elle a fini par l'emporter, à force de patience, de constance, de ténacité. La paix religieuse, en dehors des Etats communistes a été rétablie partout. Pie XI fut le grand promoteur d'une politique de réconciliation avec les Etats par le moyen de concordats réguliers. Pie XII a continué cette politique avec bonheur.

Même dans les pays — comme la France — où il n'existe pas de concordat, les liens entre l'Eglise et l'Etat sont multiples. Le Vatican mesure son action à toutes les circonstances particulières, à toutes les législations, à tous les usages. Et comme notre monde est en évolution constante, le Vatican doit être instruit de tout ce qui se passe dans tout l'univers. Il a dû s'adapter à tout, et comme le note M. d'Ormesson, « une telle adaptation exigeait un doigté exceptionnel. » Cela ne veut pas dire qu'elle a réussi à satisfaire tout le monde. Etait-ce humainement possible ?

Ce qui prouve la dextérité de la diplomatie vaticane, ce sont les bonnes relations qu'elle a su nouer entre Rome et des sociétés nouvelles, nullement catholiques pourtant :

« C'est ainsi que l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie — pour ne citer que ces grandes puissances asiatiques — on établi des rapports diplomatiques avec le Saint-Siège et que ces rapports sont empreints de la plus grande cordialité. En même temps, l'on peut dire que les relations du Saint-Siège avec la Grande-Bretagne et les Pays-Bas n'ont peut-être jamais été aussi satisfaisantes. »

Même avec les Etats arabes, musulmans cependant, presque tous officiellement représentés au Vatican, les relations sont correctes, en dépit des circonstances dont nous savons toutes les difficultés.

« En Afrique du nord, notamment, note M. d'Ormesson, l'Eglise catholique, d'une manière générale, a su remplir sa mission de paix. Il y a là une force. Peut-être la plus grande force... Car le christianisme est amour. »

Le Vatican est réputé le lieu du monde où l'on est le mieux informé. Cette opinion flatteuse fait sourire les autorités du Saint-Siège. Non, elles ne prétendent pas à la meilleure information. Les agences contemporaines font tourner les nouvelles autour de la terre, plus vite que les satellites russes ou américains.

« Non, dit M. d'Ormesson, le Vatican n'est pas le lieu du monde le mieux informé, dans le sens où nous entendons le mot « *information* ». En revanche — mais cela ne vaut-il pas mieux ? — il est assurément l'un de ceux où le *jugement* est le plus lucide et le plus sûr. »

Conclusion : il est un mot qui résume la politique du Vatican, un mot qui s'explique par l'expérience vingt fois séculaire de l'Eglise et aussi par une assistance secrète, ajouterons-nous en songeant à la promesse du Christ, et ce mot est tout simplement : *sagesse.* Cette conclusion de M. d'Ormesson ne sera pas goûtée par les intrigants nombreux qui vibrionnent autour du Vatican et qui ont leurs auxiliaires ou leurs dupes en France. Ceux-là continueront à croire au machiavélisme foncier, au mystère impénétrable, aux ambitions obscures, aux « secrets » du Vatican. M. d'Ormesson a connu ces intrigants, pendant son long séjour à Rome. Et il tranche avec autorité :

« Ne sont dupes de ces plaisanteries que ceux qui ignorent tout de la réalité vaticane. »

Un tel témoignage est de ceux qui comptent [1].

VII

Les évêques français et les Missions au XIX^e s.

Sous le titre qu'on vient de lire, c'est le Père A. Rétif qui nous parle dans les *Etudes* de décembre 1957.

La France, expose-t-il, a pris, au XIX^e siècle, la relève de l'Espagne et du Portugal, à la tête du mouvement missionnaire. Cela est d'autant plus remarquable que notre pays sortait des orages de la Révolution et avait à relever les ruines accumulées dans le domaine religieux. Malgré cela, c'est la France qui, au XIX^e siècle, va supporter

[1] On trouverait plus de détails encore dans le récent ouvrage du même M. d'Ormesson, sur la *Papauté*, dans « *Je sais, je crois* », Fayard.

en hommes et en argent la plus grande part du fardeau missionnaire. On peut estimer qu'en 1900, « les deux tiers environ des missionnaires prêtres sont français, que les quatre cinquièmes des frères et des religieuses viennent de France. »

S'il s'est créé de nouvelles congrégations missionnaires, c'est surtout en France qu'elles ont vu le jour. La Propagation de la Foi, l'œuvre de la Sainte-Enfance sont des œuvres françaises.

L'auteur de l'article a voulu toutefois limiter son exposé à l'action du corps épiscopal français en faveur des missions.

Le premier grand fait est assurément la création, au sein d'une France ruinée, et toute saignante encore des plaies de la Révolution, de l'œuvre lyonnaise de la Propagation de la Foi, dont la date de naissance se situe au 3 mai 1822. Il est bien entendu que c'est une œuvre née et animée par des laïcs, mais qui n'aurait pu ni vivre ni se développer sans l'appui des évêques. Cet appui ne lui a pas manqué et les évêques ont souligné, comme nous venons de le faire le miracle de cette Eglise de France

« qui, à peine relevée de ses ruines, jette les regards de sa maternelle sollicitude sur tous ses enfants des terres éloignées et oublie ses propres besoins pour venir à leur secours » (Toulouse, 1826).

Et les *Annales* de l'œuvre proclament la chose. Vingt ans après sa fondation, plus de 300 évêques, la plupart français, l'on déjà encouragée. Dès 1836, 23 évêques de France la recommandaient. L'année suivante, ils sont 38 à en faire autant, par des mandements, instructions, circulaires, etc. De 1820 à 1914, on peut évaluer à 600 le nombre des interventions écrites de l'épiscopat français en faveur des missions. Il n'y a pas de doute que

« l'élan populaire en faveur des missions a trouvé dans le corps épiscopal de France son appui et ses instigateurs. »

Sans doute, les évêques, dans leurs encouragements, s'inspirent parfois de circonstances du moment. Mais le sens général reste le même. D'autre part, il ne faudrait pas attribuer à l'épiscopat français seul tout le mérite de l'action missionnaire. Il est hors de doute, historiquement, que l'impulsion est venue de la papauté et que l'épiscopat de France n'a fait que la suivre.

On a pu lire dans un numéro des *Annales* de 1878, les lignes suivantes d'Ozanam, qui précisent ce point :

« (En 1823), un délégué du Conseil de Lyon, prosterné aux pieds du Souverain Pontife, Pie VII... obtenait les Indulgences qui enrichissent l'œuvre à perpétuité. Dès lors, de toutes les chaires épiscopales de France, d'encourageantes paroles descendirent. »

De même l'Encyclique de Grégoire XVI en 1840 est mentionnée dans une multitude de documents épiscopaux. L'Eglise de France a désormais dit adieu aux méthodes gallicanes du passé. Elle a les yeux fixés sur Rome et son empressement à se conformer aux intentions du Saint-Siège est une preuve des profonds changements qui se sont produits depuis l'Ancien Régime, chez nous.

Notons toutefois, avec l'auteur de l'article, que dès le 25 septembre 1822, donc avant toute approbation épiscopale de la Propagation de la Foi, *L'Ami de la Religion et du Roi* analysait longuement une Instruction pastorale de Mgr l'évêque de Troyes sur l'excellence et l'utilité des Missions. Dans ce document, on parlait des « missions intérieures » et on disait — bien avant notre temps — que la France pouvait être considérée comme « pays de mission », mais on ajoutait aussitôt qu'elle est aussi un « pays de missionnaires ».

Ce que l'on doit souligner encore, c'est l'influence très nette de Chateaubriand, dans les appels en faveur des missions. A maintes reprises, les mandements citent « le plus éloquent de nos écrivains ». Ils font des descriptions passablement romantiques de la vie du missionnaire. Le ton donné par Chateaubriand se laisse discerner au moins jusqu'à la fin du siècle. D'autre part, l'idée de patrie et du rayonnement français est souvent présente dans les écrits de nos évêques. Ils parlent volontiers — et avec raison — de la « vocation missionnaire de la France ». Ils présentent l'œuvre de la Propagation de la Foi, comme « éminemment patriotique ». On trouve par exemple des phrases comme la suivante :

« Combien de fois la croix portée par nos missionnaires aux extrémités du monde n'y a-t-elle pas ouvert le chemin où ont passé nos drapeaux. » (Avignon, 1873).

Cette idée, qui fait de la France le héraut du Christ, et qui rappelle que le Christ, en réponse au dévouement de nos missionnaires, bénira la France, est souvent exprimée. Pourtant, on ne s'enferme pas dans un patriotisme étroit. L'idée que l'on travaille pour la « civilisation » est souvent aussi mise à contribution.

« La Propagation de la Foi fait des hommes, en second lieu elle fait des chrétiens. » (Nevers, 1841).

Ces divers points de vue ne sont cependant pas le dernier mot, tant s'en faut, de la pensée épiscopale française. Il fallait cela pour faire comprendre aux peuples l'utilité des missions. L'idée de fond cependant reste l'idée théologique. On fait, en missionnant, l'œuvre de Dieu, l'œuvre du Christ, on continue l'apostolat à travers les siècles et parmi tous les peuples. On prolonge l'Evangile. On appelle tous les hommes à la foi chrétienne, la seule foi divinement établie sur la terre. L'œuvre des missions est l'œuvre de la « régénération des peuples et de la rédemption du monde » (Bordeaux, 1841).

La théologie missionnaire a donc été fortement exposée par nos évêques, au XIX[e] siècle, et les textes abondent où il est dit hautement que c'est le salut des âmes qui est le but supérieur des missions, et que le devoir missionnaire découle directement de l'appartenance au Christ, en sorte que ce devoir atteint non seulement tous les prêtres, mais aussi tous les fidèles. « Ayons une charité universelle, disons à Dieu pour la foi reçue le merci du zèle ; respectons l'engagement sacré contracté au nom de la charité. »

Aussi, les évêques ne demandent-ils pas seulement de l'argent pour les missions, mais aussi et surtout des prières. Si l'on refuse de prendre part à la conversion du monde, déclare l'évêque de Tours, en 1842, il faut cesser de dire le *Pater*.

Si donc le langage de tous ces évêques nous paraît, à distance, çà et là désuet, dans la forme,

nous ne pouvons refuser de reconnaître qu'ils ont eu une vue profonde des tâches missionnaires qui incombent à l'Eglise et de la participation que doivent y prendre tous les chrétiens. Leur action en faveur des missions est une preuve de la vitalite de l'Eglise de France, car selon le mot récent du pape Pie XII :

« La vitalité catholique d'une nation se mesure aux sacrifices qu'elle consent pour la cause missionnaire. »

VIII

Anthropologie nouvelle

Le chroniqueur scientifique de *La Revue des deux-mondes,* M. René Sudre, que nous citons souvent ici, fait, dans le numéro du 1er décembre, un exposé intéressant des données actuelles de l'*Anthropologie nouvelle* — ce titre est le sien.

Il apparaît tout de suite, comme il est évident à quiconque a étudié le problème des *Origines de l'Homme* [2], que, dans tous les temps, l'anthropogénèse a été considérée dans le cadre de la cosmogénèse.

Actuellement, il en est toujours de même. L'Anthropologie est, pour ainsi dire, un chapitre de la Paléontologie. De fait, c'est dans une vaste publication de la librairie Masson, que vient de paraître, comme tome VII d'un *Traité de Paléontologie,* un volume dû à M. Jean PIVETEAU, de la Sorbonne, et qui a pour objet l'étude des Primates et de l'Homme. Les découvertes relativement fréquentes, telles que celle de Regourdou, en Périgord, ne cessent d'enrichir nos connaissances dans ce domaine. M. Piveteau nous offre donc le bilan le plus récent des données actuelles.

Un premier point qui est admis par tous les paléontologistes, c'est le fait des « attaches animales de l'Homme ». Non pas que l'on en revienne au vieux slogan de l'homme descendant du singe, mais bien à l'idée que le corps humain est le fruit d'une évolution qui a pris son départ en un point donné de l'ascension des Primates.

Un second point, qui n'est plus discuté toutefois, c'est « la mutation considérable que constitue l'avènement de la pensée réfléchie. » Il s'est produit là quelque chose d'entièrement nouveau et inédit. Le même problème que nous avons indiqué plus haut, à propos de l'avènement de la vie, se pose, avec une force encore plus imposante, à l'avènement de la pensée. M. Sudre écrit très justement :

« L'homme s'est trouvé séparé de l'animal par un psychisme qui a multiplié ses pouvoirs d'action et l'a fait roi de la planète. Il atteste désormais une transcendance, quelque nature qu'on lui accorde, qui est une phase originale de l'évolution, inexplicable par les phases antécédentes. »

Voilà un langage que nous approuvons sans réserve. Des mots tels que « transcendance », « phase originale... inexplicable par les phases antécédentes », doivent être pris dans toute leur signification.

Inutile de rappeler que ce sont des instruments de silex qui furent la première révélation de ce « psychisme », dont on vient de parler. Les os fossiles suivirent de près. On a pu établir des étages, selon les couches géologiques, au sein desquelles les silex taillés et les ossements étaient mis à jour. Le plus ancien étage connu est le *chelléen.* Selon les noms des gisements successifs, on a donné les noms de Calcton, Saint-Acheul, Tayac, Levallois, aux étages des industries les plus primitives. Au Moustier, en Dordogne, on a trouvé un homme plus évolué, celui du Paléolithique moyen. Enfin, le Paléolithique supérieur, — toujours dans l'ère de la pierre taillée, — correspond à l'âge du renne, et comprend trois gîtes fameux : ceux d'Aurignac, de Solutré, de la Magdelaine. C'est l'âge de l'*Homo sapiens,* dont l'outillage s'est beaucoup perfectionné et qui a laissé sur les murs de ses cavernes des dessins et des peintures de haut sens artistique.

En tout ce qu'on vient de dire, rien de nouveau. Ce qui nous intéresse grandement est de savoir la position de M. Piveteau au sujet de la discussion concernant la différence entre l'*Homo faber* et l'*Homo sapiens.* Il m'est arrivé d'être pris à partie par des critiques, pour avoir soutenu que cette distinction n'était pas philosophique, et que l'*Homo faber* est bel et bien une variété d'*Homo sapiens.* C'est, du reste, la position de tous les anthropologistes qui sont en même temps des philosophes et des théologiens. Que pense M. Piveteau à ce sujet?

Dans son Traité, il essaie d'abord de préciser le point de l'évolution animale à partir duquel la marche en avant s'est faite dans le sens de l'*hominisation.* Evidemment, on est là dans un domaine tout conjectural. En tenant compte pourtant : 1° du fait que la « station droite » apparaît chez les Australopithèques ; 2° de l'apparition d'une dentition préhumaine, chez l'Oréopithèque de Toscane, — dont nous avons parlé dans une précédente Causerie, — la tendance évolutive des Primates vers l'Homme peut être constatée à partir du Miocène, c'est-à-dire de l'avant-dernier stade du Tertiaire, il y a une douzaine de millions d'années. Le rameau hominien n'est pas du tout le prolongement du rameau simien, mais un rameau différent, appelé à une destinée très supérieure.

De toute évidence, le processus de l'*hominisation* a été lent et long. Il s'est produit toute une série de transformations organiques :

« L'architecture du corps se modifie. Le volume de l'encéphale double. La visière des orbites se rétracte, le bourrelet de l'occiput s'efface. Le crâne qui était allongé s'élargit. Pour parler grec, le type dolichocéphale le cède au type brachycéphale, ce qu'on explique comme une dernière conséquence de la station droite. Le système osseux s'affaiblit. Le menton se forme. La dentition diminue de puissance et se simplifie. La face tend vers cette droiture dont la statuaire grecque nous a laissé l'admirable modèle. »

Tout cela prend des milliers et milliers d'années. Mais l'homme, au cours de ces transformations, a pu apparaître, par l'intervention du *psychisme.* Tout est là, en effet. Du côté physiologique, M. Piveteau estime que « pour changer, l'humanité n'a point à modifier ses chromosomes ». C'est donc le psychisme, sur la base des mêmes chromosomes inchangés, qui fera tous les progrès dessinés dans l'histoire. Cela veut dire qu'il ne faut pas s'attendre à l'apparition de nouveaux organes dans l'homme. Si on veut faire des Sur-

[2] Voir Nicolas Corté, *Les Origines de l'Homme,* dans la Collection « Je sais, je crois ».

hommes, comme il a été dit plus haut, il y a lieu de compter davantage sur les progrès du psychisme que sur un changement des chromosomes par des injections de DNA. Tout ce que donneraient de nouveaux organes, l'homme peut se le donner par la technique. Nous n'avons pas besoin d'avoir des yeux plus puissants, puisque nous avons le télescope, le microscope, l'œil électronique, etc. Nous n'avons pas besoin qu'il nous pousse des ailes, puisque nous avons découvert l'avion. Nous volons plus haut et plus vite que les oiseaux. Et nos progrès ne sont pas achevés. Toute la question est de savoir si, par un progrès moral — donc religieux — parallèle ou même supérieur, nous saurons éviter de succomber à nos progrès eux-mêmes. Nous sommes à la croisée des chemins. Attention au virage !

Mais revenons au traité de M. Piveteau. Une fois arrivé à l'homme, dans son exposé, il s'attache à définir de nouveau les étapes franchies par l'être nouveau, qui vient de naître.

Il distingue trois grandes catégories : les Archanthropiens, les Paléanthropiens et les Néocanthropiens.

Dans la catégorie des *Archanthropiens* ou Hommes des origines, il range le Sinanthrope de Pékin et le Pithécanthrope de Java, qu'on appelait naguère Préhominiens. M. Piveteau les regarde comme déjà des humains, malgré la petitesse de leur crâne. Contre l'opinion de son maître, Marcelin Boule, M. Piveteau croit qu'ils connaissaient le feu et avaient déjà une industrie. Ni le crâne, ni la dentition ne permettent d'en faire des descendants des Australopithèques. Ils ne sont pas non plus, comme le croyait Teilhard de Chardin, un type spécial à l'Extrême-Orient, car Arambourg a trouvé en Mauritanie un type très voisin, connaissant les outils.

A nos yeux, donc, ces Archanthropiens sont déjà une souche d'*Homo sapiens*, c'est-à-dire doué de raison.

Et nous voici maintenant aux *Paléanthropiens* ou Hommes-anciens. Il s'agit ici de l'*Homme de Néanderthal*, si bien étudié par Boule, d'après le spécimen de La-Chapelle-aux-Saints. C'est à celui-ci qu'on accole le nom d'*Homo faber* pour l'opposer à l'*Homo sapiens*, comprenant les artistes magdaléniens. Mais ces Néanderthaliens, trop longtemps traités de demi-singes, sont bel et bien et de toute évidence des hommes doués d'intelligence. Ils ont un volume cérébral moyen supérieur à celui des Magdaléniens. Et s'ils n'étaient pas dessinateurs, ils savaient fabriquer des outils très soignés qui, par leur finesse, témoignent de dispositions artistiques indéniables. Enfin, ils enterraient leurs morts, signe qu'ils avaient des croyances religieuses. Leroi-Gourhan, l'un des meilleurs connaisseurs des techniques préhistoriques, déclare que l'homme de l'âge moustérien travaillait exactement comme un artisan de tous les temps, qui ne sépare jamais l'art du métier. Conclusion : *la distinction classique entre l'*Homo faber *et* Homo sapiens *est fausse.* Piveteau ajoute que, selon les époques la tendance est technique ou spéculative ; la main l'emporte ou non sur le cerveau.

Ce qu'on n'a pas encore tiré au clair, c'est le fait possible de métissages entre les Néanderthaliens et les Magdaléniens, ni l'imbrication des deux variétés — *Homo faber* et *Homo sapiens* de la classification admise jusqu'ici — l'une dans l'autre.

M. Piveteau donne comme une certitude que l'*Homo sapiens* ne descend pas de l'*Homo faber* en sorte qu'il faut admettre un *Présapiens* plus ancien !

Au sujet de l'unité humaine, M. Piveteau admet que nos trois races, blanche, jaune et noire ne sont que des variétés d'une espèce unique. Vallois, qui est un anthropologiste éminent, a conclu que les races se ressemblent davantage entre elles qu'elles ne ressemblent à des ancêtres simiens lointains.

La thèse de Piveteau est que tous les hommes actuels viennent bien d'une même souche humaine, et non de plusieurs souches devenus humaines chacune de leur côté. En d'autres termes, il professe le *monophylétisme*. Et peut-être doit-on tirer aussi le *monogénisme* d'une phrase de lui comme la suivante :

« *Nous pouvons conclure, avec les documents dont nous disposons que l'hominisation ne s'est faite qu'en un seul point du rameau des Hominidés, qu'elle constitue un événement unique dans l'histoire de la vie et que la diversité humaine ne s'est manifestée qu'après son achèvement.* »

Cette phrase nous paraît tout à fait significative et toutes nos croyances religieuses peuvent s'y glisser sans effort.

M. Sudre termine son excellent abrégé par l'expression d'un doute au sujet de l'optimisme du P. Teilhard de Chardin, qui voyait l'avenir de l'ultra humain, sous la forme d'un âge d'or. Ne sommes-nous pas au contraire en pleine « hypertélie » ? « Cette conscience réfléchie, dont nous tirons tant de gloire, parce qu'elle nous donne la connaissance des choses, nous mènera peut-être à l'anéantissement... »

Toujours le même son de cloche : tout ira bien, à moins que...

IX

Parlons de Laïqua

Hypertélie, ce mot veut dire : dépassement des bornes, outrepassement du but, excès de progrès. Nos tentatives de vol interplanétaire, notre désir d'aller dans la lune, les milliards dépensés en « Spoutniks » ou « Pamplemousses », alors que tant de millions d'êtres humains ont faim, serait-ce de « l'hypertélie »? Nos lecteurs répondront. Mais voici un article de Pierre de Latil, si souvent cité ici, dans *Science et Avenir* de décembre 1957, sous le titre : « *En marge du Spoutnik 2 : La survivance dans l'espace expérimentée grâce à la Télé-Physiologie.* »

Un chien est mort là-haut. On a pu suivre de loin son agonie sans le voir. Autour de *Laïqua* les imaginations ont travaillé. Comment a-t-on pu savoir à distance ce qui se passait, dans le Spoutnik 2 ? M. de Latil répond que rien n'est plus courant que les télémesures de physiologie. Tous les « médecins de l'air », peuvent prendre le pouls, la température, la pression sanguine d'aviateurs aux prises avec des conditions spéciales, alors qu'eux-mêmes, les médecins, n'ont pas quitté leur laboratoire. La télémesure n'est qu'un cas particulier de la télé-physiologie. Cette dernière s'est développée par la pratique assidue des « ballons-

sondes ». Ces ballons peuvent ne jamais revenir. Leurs instruments non plus. En tout cas, il faut pouvoir lire à tout instant ces instruments. Cela se fait par ondes hertziennes. Mais cela ne veut pas dire que la chose soit simple. Il y faut un appareillage très précis. On a fait de grands progrès dans ce domaine. Un médecin peut, de son laboratoire, donner au pilote des instructions, comme s'il était à ses côtés, telles que : Respirez fort... Maintenant, retenez votre respiration...

En fait, la télé-physiologie fut créée, en 1949, par le docteur Pierre Vendryès, à l'observatoire météorologique de Trappes. Il eut l'idée d'adapter des appareils très légers au corps d'un coureur, de façon à ne gêner en rien ses mouvements, mais aussi de pouvoir, par un émetteur hertzien, percevoir à distance les battements de son cœur, en cours de sport. Faute de moyens financiers, il ne put aller aussi loin qu'il le désirait. Mais le développement de l'aviation dans les hautes altitudes a rendu nécessaire la poursuite de ses essais. En France, une remarquable équipe du Laboratoire de Médecine physiologique du Centre d'Essais en Vol, de Brétigny, dirigée par le commandant Achiary et le médecin de 1re classe de la Marine André Cabanon, est outillée pour faire d'excellent travail.

L'article de M. de Latil entre ici dans des explications techniques auxquelles nous renverrons nos lecteurs spécialisés. Mais nous passons tout de suite à l'application à une bête d'expérimentation comme notre Laïqua.

Le public ne sait pas encore, par le détail, ce que Laïqua a subi, ni ce que sont les renseignements obtenus par elle. Mais on a déjà des rapports de savants russes concernant des chiens lancés avec des fusées, notamment une communication du professeur A. A. Blagonravov à l'Académie des Sciences d'U.R.S.S., au début de 1957, et un rapport du professeur A. Polkrovski, directeur de l'Institut de médecine aéronautique de Moscou, au Congrès international des Fusées et Engins téléguidés, à Paris, en décembre 1956.

A vrai dire, le cas n'est pas tout à fait le même que celui de Laïqua. Il s'agit, en effet, d'animaux lancés à une centaine de kilomètres et n'y demeurant que quelques instants. Donc pas d'appareil de télémesure, puisqu'on récupérait les animaux et qu'on pouvait lire les appareils enregistreurs à terre.

Que demandait-on à ces bêtes ? Trois choses : température de la peau, pouls, rythme respiratoire. Nous croyons que les mêmes éléments étaient transmis par ondes hertziennes dans le cas du Spoutnik 2, et sans doute aussi un électro-radiogramme.

Les réactions animales n'ont pas été toujours les mêmes. Chez les uns la pression artérielle s'élevait faiblement, chez les autres, elle diminuait. Pour la fréquence du pouls, mêmes contradictions. Dans un même vol, le pouls d'un chien a monté de 25 pulsations, chez un autre, il a baissé de 40. On ne s'explique pas ces différences. Enfin, la respiration n'a pratiquement pas changé au cours des expériences chez aucun animal. Pourtant l'un d'eux a passé de 156 respirations à la minute à 66, pendant la période d'accélération de la fusée.

Tous les animaux ont supporté sans faiblir et, semble-t-il, aisément une accélération de 5,5 g, c'est-à-dire de cinq fois et demi l'accélération d'un corps en chute libre.

Ce fait est important. Une fusée à trois étages doit normalement donner une accélération variant entre 5 et 10 g. Or, ces accélérations sont supportables par des êtres vivants, et aussi par l'homme, à condition que l'on ne demande pas à cet homme de piloter la fusée alors qu'il est soumis à cette épreuve de l'accélération élevée. Ne croyons donc pas trop facilement que l'homme, dans l'espace, jouira de toutes ses facultés et pilotera l'engin qui l'emportera ! En outre notons trois points : l'altitude d'un Spoutnik est bien plus grande que celle des fusées antérieures, — la pesanteur est supprimée, puisque le satellite est en équilibre entre la force centrifuge et la force d'attraction, — le vol dure des mois entiers et non quelques secondes comme dans le cas des fusées.

Le cas de Laïqua est donc très différent. 1° L'altitude était de 8 à 900 km en moyenne ; 2° On était entré ainsi dans la zone des rayons cosmiques les plus virulents. Ce qu'on voulait savoir c'était la résistance d'un être vivant aux rayons cosmiques *primaires*. Sur terre, nous en sommes préservés par l'épaisse couche de notre atmosphère qui ne laisse passer que des rayons cosmiques *secondaires*, c'est-à-dire brisés par le choc avec les atomes périphériques qui se trouvent ainsi *ionisés*. Pour la première fois, par la pauvre Laïqua, on essayait de connaître la virulence précise des rayons cosmiques primaires. En ce qui concerne la suppression de la pesanteur, on avait déjà pu en faire l'expérience dans des avions décrivant des courbes paraboliques, après avoir été redressés subitement après piquage. Mais en France ces vols « paraboliques » ne duraient que de 8 à 10 secondes, et aux U.S.A. et U.R.S.S., on n'avait pas dépassé de 30 à 40 secondes. Les objets alors — sans pesanteur — flottent dans l'air et le corps du pilote lui aussi. L'impression est très agréable, à condition que le pilote n'ait pas été incommodé par la forte accélération qui a précédé le vol parabolique. Mais dans le cas de Laïqua, il s'agissait de journées entières sans pesanteur. Cela produit-il des troubles psychiques, en même temps que des troubles d'équilibre ?

Enfin, comment un être vivant, — en l'espèce Laïqua — supporte-t-il la durée prolongée d'une telle expérience ? De quoi est-elle morte, la petite chienne ? On ne sait. Les savants russes n'ont pas dévoilé encore les résultats de l'expérience. Ils n'ont pas dit pourquoi Laïqua est morte et de quoi : asphyxie lente, en raison de l'enceinte trop étroite ? Intenses rayonnements cosmiques ? C'est cela qu'il faut savoir. Les rayons cosmiques, croit-on, démolissent l'édifice des grosses molécules qui constituent le substratum de la vie. Ils doivent agir à peu près comme les rayonnements atomiques : des cellules sont brûlées, détruites. Les plus sensibles, sont celles de la rate, du foie, du sang, de la moëlle. Une leucémie « galopante » s'introduit dans l'organisme. Mais a-t-on pu déceler, à distance — par la télé-physiologie — les symptômes de cette leucémie ? Si l'on n'est pas arrivé à éclaircir la chose dans le cas de Laïqua, il faut espérer qu'on y arrivera avec le temps.

En attendant, conclurons-nous, ne prenons pas encore de billet aller et retour pour la lune : la route est peut-être barrée à jamais par la zone des rayons cosmiques !

X

La Maçonnerie et Jésus-Christ

La *Civiltà cattolica* a publié récemment toute une série d'articles sur la Franc-Maçonnerie contemporaine, pour montrer qu'elle n'a pas changé de position vis-à-vis de l'Eglise, depuis ses origines. Et dans le n° du 5 septembre 1957, le P. Caprile, auteur de ces savants articles, aborde la question de la position des loges en face de la personne et de l'œuvre de N.-S. Jésus-Christ. La revue française : *Nouvelles de Chrétienté,* — *Civitec* — dans son numéro du 28 novembre reproduit en français cet article. Nous allons le résumer rapidement.

En général, les Loges tentent d'accaparer Jésus, de le louer, de le glorifier, mais à leur manière, qui est loin d'être la nôtre. La maçonnerie ne veut voir en lui que les aspects humains. Jésus, pour un maçon, sera « le plus noble des fils d'Israël, l'Homme qui veut élever l'humanité et, après tant de siècles d'esclavage, faire des hommes une seule famille ». Il est à ce titre « un grand précurseur ». Selon la franc-maçonnerie, « chacun de nous est libre de le diviniser ou d'en aimer seulement les doctrines, qui ont renouvelé le monde et que l'Eglise catholique romaine a explicitées par soif de domination temporelle. »

Voilà ce qui est dit formellement dans le rite d'initiation au 18ᵉ degré de prince Rose-Croix. Même vue des choses, dans le rite d'initiation au 32ᵉ degré de Sublime Prince du Royal secret, Jésus est mis en compagnie de Confucius, Zoroastre, Moïse, Hermès trismégiste, Platon et Mahomet !

Nous connaissons cela : déjà l'empereur Alexandre Sévère, le fils de Julia Mammaea, admettait le Christ dans sa chapelle privée, avec d'autres grands hommes.

Les francs-maçons, pour aboutir à une telle conception singulièrement vieillote, sont obligés de dénier aux Evangiles toute valeur historique, de n'y voir que des légendes symboliques, une collection de mythes. Et cela aussi est bien vieillot. On repousse le dogme de la naissance virginale. On le dit emprunté aux légendes antiques de Persée ou de Krishna. Il serait donc absurde de parler de Marie comme « mère de Dieu ». De même on rejette la résurrection, les miracles du Christ, l'origine transcendante de sa doctrine.

« Libre aux uns de croire à la résurrection du corps du Christ, libre aux autres de n'y pas croire. Pour nous, Rose-Croix, la tombe ouverte est le *symbole* de la résurrection de la pensée. »

Au total, on la présente comme le fruit de l'imagination des apôtres. On la rapproche de la « résurrection d'Orphée ».

« On ne brisa pas (lit-on dans *Lumen vitæ,* écrit maçonnique de Rome, 1955), les jambes du crucifié, parce que le charitable centurion était peut-être inscrit, lui aussi, comme Jésus, à la secte des Esséniens. Joseph d'Arimathie, après s'être assuré que Jésus était tombé dans un sommeil léthargique, courut au temple essénien tout proche, pour s'approvisionner en bandelettes et en onguents afin de soigner ses plaies. Pendant la nuit, les Esséniens saisirent le prétexte de quelques secousses terrestre pour dérober le corps de Jésus : un jeune initié, vêtu de blanc, eut la mission de servir d'épouvantail pour les gardes et d'encourager les pieuses femmes... »

Et voilà comment on récrit l'histoire chez les francs-maçons, en 1955 ! Jésus ranimé, mais sagement retenu par ses disciples plus prudents que lui, aurait finalement trouvé refuge dans un couvent essénien « où il mourut environ six mois plus tard, et il fut enseveli dans les environs de la mer Morte. » Longtemps après, il « est devenu Dieu » par la prédication des siens, qui ont synthétisé en sa personne d'antiques aspirations venues de l'Inde, de l'Egypte, d'Iran, de Grèce, vers un Sauveur. Le Christ de la foi n'est pas le Christ de l'histoire.

Toutes les vieilles recettes du rationalisme scientiste au XIXᵉ siècle et du modernisme, au début du XXᵉ, sont donc encore en cours dans les milieux maçonniques.

Et tous nos dogmes sont traités de la même manière, par les mêmes méthodes enfantines et surannées. Le surnaturel est nié. Il n'est plus question de la grâce, de l'Eglise continuant Jésus-Christ, des sacrements répandant les fruits de la rédemption. Toute morale est ramenée à une vague doctrine d'amour universel, sans obligation ni sanction, d'une philanthropie verbale, qui aurait, selon la maçonnerie, la vertu de faire disparaître toutes les tares de notre humanité, dues à l'ignorance, à l'hypocrisie, à l'ambition. Selon les maçons, il est faux que l'homme naisse méchant. Ses actes les plus répréhensibles sont plutôt l'expression d'un jugement erroné que d'une volonté perverse. Il suffit donc, comme le fait la maçonnerie, de dissiper les ténèbres de l'ignorance, et de faire briller la vérité, pour sauver l'homme.

Tous les moyens surnaturels sont exclus. Ce qu'il faut faire, c'est « fortifier la volonté contre la séduction des passions méchantes, par la théorie et la pratique de la philosophie maçonnique »[3].

Les francs-maçons, par de telles affirmations, proclament qu'ils sont plus proches de la vraie pensée de Jésus que « les soutiens de l'intolérance religieuse » — lisez : l'Eglise catholique. D'après eux, Jésus aurait fondé deux Eglises : l'une pour les masses : Eglise catholique exotérique, — et l'autre pour les initiés : Eglise ésotérique.

La conciliation entre les deux est impossible aussi longtemps que l'Eglise n'aura pas renoncé à ses dogmes absolus et catégoriques. La religion du Christ, telle qu'elle est dans saint Jean — à en croire les maçons — serait sans dogmes, sans prêtres, une pure religion de l'amour, d'idéalisme absolu. En définitive, seule la maçonnerie reste fidèle à la pensée profonde du Christ. Il n'y a pas seulement parenté, affinité, entre la maçonnerie et sa doctrine d'une part et Jésus-Christ et sa doctrine d'autre part, mais identité ! Et la maçonnerie en délivrant l'homme de l'idée de sanction, le débarrasse de ses préjugés, de ses terreurs stupides et de ses espérances fantastiques.

La maçonnerie ne renonce pas pour autant à faire des « saints », mais il s'agira de « saints

[3] Cette citation est tirée du livre de S. Farina : *Il libro dei rituali,* p. 176 (Rome, 1946).

laïques » de saints raisonnables, ne vivant que dans la conformité de leur idéal purement humain.

En terminant, le P. Caprile révèle que la maçonnerie ne se contente pas de nier la messe, de rejeter l'eucharistie et la présence réelle, mais qu'elle recourt toujours à d'abominables profanations d'hosties consacrées. De très récents et très nombreux témoignages dit le P., prouvent que, dans certains conventicules maçonniques tout au moins, on se livre encore à des détournements sacrilèges des saintes espèces, telles qu'il s'en fit aux jours les plus imbéciles de cette superstition ! Il paraîtrait que, dans les réunions de ce genre, pour s'assurer de l'adhésion des « frères » récemment venus à la maçonnerie, on exige d'eux cette preuve de leur détachement des croyances catholiques.

La position de la maçonnerie à l'égard du catholicisme reste donc inchangée. Les Souverains Pontifes qui l'ont condamnée, dès la première moitié du XVIII^e siècle, ne s'y sont pas trompés. Les maçons, sous des airs de « tolérance universelle » et d' « universel amour », sont, en fait animés d'une haine mortelle et implacable contre l'Eglise. S'ils parlent volontiers de Jésus-Christ avec admiration, en réalité, ils le réduisent au niveau humain ; ils font des Evangiles — cette divine chose — un recueil de mythes. Ils déclarent la guerre à tout ce que nous aimons, à tout ce qui est l'objet de notre foi, à tout ce qui fonde notre espérance d'immortalité. Les papes Léon XII, Pie IX, Léon XIII, Pie X, n'ont dit que la vérité en qualifiant la maçonnerie de « secte méchante, qui ne déteste rien plus que Dieu et l'ordre chrétien...; secte profanatrice des œuvres du Christ-Rédempteur ! »

XI

Les premiers lieux du culte chrétien en Gaule

C'est dans le *Bulletin de Littérature ecclésiastique* de Toulouse, au numéro de juillet-septembre 1957, que nous trouvons une étude très serrée et fortement documentée, comme toujours, sous la signature de M. Elie Griffe, avec ce titre : *Les premiers lieux du culte chrétien en Gaule.*

Pour nous introduire dans son sujet, l'auteur commence par décrire le profond changement qui s'est accompli dans la structure des « cités gauloises » avant le III^e siècle. A la faveur de la *paix romaine*, les villes s'étaient grandement développées. Au III^e siècle, apparaît une insécurité qui les oblige à se mettre en défense. La population a diminué. Les ressources manquent pour enclore toutes les habitations dans une enceinte. Il s'ensuit que la ville — et l'on parle ici particulièrement de celles des Gaules — va comprendre deux parties distinctes : le *castrum*, c'est-à-dire la partie qui est comprise dans les remparts et où l'on se réfugie en cas de danger, et le suburbium qui est au dehors et, où l'on continue d'habiter durant les périodes plus tranquilles.

L'article cite un grand nombre de cités gauloises en donnant autant qu'il se peut l'étendue de chaque *castrum*. Il en est de fort grands, tel que celui de Toulouse, qui a presque cent hectares — cas exceptionnel — et il en est qui ne dépassent pas cinq hectares et même moins. Certains de ces *castra* n'atteignent pas au chiffre de 2.000 habitants. Rares sont ceux qui dépassent 6.000. Le dépeuplement des faubourgs était inévitable, à la longue, mais il ne s'est fait que peu à peu, sous la pression variable des circonstances.

Or, c'est juste à ce moment que la paix va être rendue à l'Eglise, au début du IV^e siècle, par ce qu'on est convenu d'appeler l'Edit de Milan, en 313.

Il sera donc désormais possible aux évêques de se mettre à l'abri à l'intérieur du *castrum*. Mais là où est l'évêque doit se trouver aussi, en principe, sa cathédrale. D'où déplacement des centres de culte. D'une façon générale, on peut dire que le culte chrétien s'était développé dans ce qui sera plus tard le *suburbium*, mais qu'il s'installera, à partir du IV^e siècle, dans ce qui était devenu le *castrum*.

« Ainsi s'explique que toutes nos vieilles cathédrales du Moyen Age, héritières d'une église plus encienne, soient situées dans la cité, même dans les villes où le *castrum* était de dimensions fort réduites. »

Certes on n'avait pas attendu la paix constantinienne pour posséder des lieux de culte. Tout à fait à l'origine, ces lieux de culte avaient été des demeures strictement privées, appartenant à quelque riche chrétien et abritant tous les frères. Au II^e siècle, ces églises *privées* avaient fait place à des églises modestes, mais appartenant à la collectivité, c'est-à-dire à la communauté chrétienne du lieu. Lactance nous dit que, sous Dioclétien, quand la persécution fut déchaînée, Constance Chlore qui gouvernait la Gaule se borna à démolir ces lieux de culte, pour avoir l'air d'appliquer les édits. Cela prouve qu'il existait des lieux de culte et que la police les connaissait.

Où se trouvaient-ils ? En général, on a lieu de croire qu'ils se trouvaient plutôt dans les quartiers pauvres, ou excentriques, c'est-à-dire dans la périphérie de la ville antique. Or, c'est là que nous trouvons plus tard le cimetière chrétien, avec une ou plusieurs basiliques cimétériales. Il serait téméraire d'affirmer que dans tous les cas, ces basiliques représentent l'ancien lieu de culte. Pourtant il est possible qu'il en ait été ainsi. Dans chaque cas particulier, c'est une hypothèse à vérifier sur place par des attestations anciennes, ou, s'il se peut — ce qui est rare — par des fouilles archéologiques.

Venons-en aux cas particuliers, à ceux du moins qu'on peut connaître par les textes antiques.

Voici *Arverna*, c'est la cité qui s'appellera plus tard Clermont, en Auvergne. Grégoire de Tours, qui en est et qui écrit au VI^e siècle, dit qu'on y construisit une cathédrale au temps de l'évêque Namatius (446-462), mais que son successeur, Eparchius, voulant se loger près de son église, en plein cœur du *castrum*, n'y put trouver qu'un logement très étroit, tant ce *castrum* était restreint. (Nous savons, en effet, qu'il avait tout au plus 3 hectares et ne pouvait contenir plus de 700 habitants). Mais on ne put transférer le baptistère, faute de place. Et il se trouvait encore hors les murs, en 576, lors d'une cérémonie que décrit Grégoire de Tours. Il ne fait donc pas de doute que la plus grande partie de la population d'Arverna habitait hors du *castrum*, dans le *suburbium*. Toujours d'après Grégoire de Tours, il s'y trouvait plus de 500 juifs, qui y avaient une synagogue. Il arrivera

donc que la ville externe sera assiégée par les Wisigoths et brûlée en grande partie, alors que le *castrum* résistera jusqu'au bout.

A *Arverna*, donc, il est probable que l'ancien *vicus christianorum*, existant avant la paix constantinienne, était situé au nord du *castrum*, dans le quartier actuel de Saint-Allyre. Ce fut là qu'on ensevelit les premiers martyrs de la cité et les évêques.

A Tours, le même Grégoire de Tours nous dit que ce fut saint Lidoire qui édifia la première église dans le *castrum*. Or, la mort de saint Lidoire est de 371. Le fondateur de la chrétienté de Tours, saint Gatien, avait si peu de fidèles que ceux-ci ne possédaient pas de lieu de culte officiel. De saint Lidoire, il est dit que (probablement au début de son épiscopat, 337) il réunit les chrétiens dans une église qui se trouvait dans le *suburbium* et que c'est là qu'il fut enseveli. Cette église était donc devenue lieu de sépulture, alors que la cathédrale était au *castrum*.

A Paris, même évolution. L'ancienne église est en dehors du *castrum*, qui ne comprend strictement que l'île de Lutèce. Il est probable que cette église ancienne se trouvait dans le *vicus* le plus populeux, celui qui se trouvait, sur la rive sud, ou gauche, de la Seine. On a cité comme emplacement de cette église tantôt Saint-Marcel, tantôt Saint-Etienne-des-Grès. « Nous ignorons à quel moment cette église fut délaissée pour la nouvelle, qui fut construite dans l'intérieur de la cité. On peut croire avec beaucoup de vraisemblance que ce fut vers la fin du IV^e siècle. »

On aimerait connaître l'emplacement des premiers lieux de culte de l'illustre Eglise de Lyon, à laquelle devait être décernée, au XI^e siècle, la primatie des Gaules. Malheureusement, nous sommes très mal renseignés sur ce point. En premier lieu, nous ne pouvons remonter au-delà de la paix constantinienne. Nous ne savons rien des lieux de culte, sous l'épiscopat de saint Pothin, pas davantage, sous celui de saint Irénée ni de ses successeurs immédiats. Nous savons qu'il y eut plus tard une zone cimétériale chrétienne, s'étendant au sud de la cité, aux abords de la voie qui allait en Narbonnaise, mais en partant naturellement de la cité qui était sur le coteau de Fourvières. Ce que l'on sait avec une certitude suffisante, c'est que l'église Saint-Irénée s'élève au-dessus d'une crypte où l'on vénérait la tombe de saint Irénée et des martyrs saint Epipode et saint Alexandre. Or, non loin de là, mais plus près de Fourvières, se trouvait, au V^e siècle une basilique que Sidoine Apollinaire décrit comme un vaste édifice et qui était dédiée aux *Saints Macchabées*. Vers la fin du IV^e siècle — vers 391, croit-on — ou au début du V^e, on y avait enseveli le corps de saint Just, cet évêque, qui s'était enfuit au désert d'Egypte, avec son lecteur saint Viateur, en 381, et dont les Lyonnais avaient ramené le corps après sa mort au désert. L'église des Saints-Macchabées devait prendre dans la suite le nom de saint Just, qu'elle porte encore. Les successeurs de saint Just y furent pareillement ensevelis. On peut conjecturer qu'elle avait servi de cathédrale à saint Just, du temps qu'il était évêque de Lyon. Rappelons que dans la liste des évêques de Lyon, saint Just, qui régit cette Eglise de 374 à 381, figure au douzième rang. Où se trouvaient les lieux de culte à Lyon, avant lui, on ne le sait pas.

Des quelques exemples que nous avons rapportés, pris parmi d'autres que fournit l'article, il faut retenir qu'il y eut transfert des églises épiscopales de la périphérie, puis des quartiers urbains, au *castrum*. Ce mouvement doit avoir commencé sous le règne de Constantin. Souvent il fut pris en charge par l'empereur lui-même. Cela est sensible à Trêves, où Constantin fit de grandes largesses, puis à Arles, qui remplaça Trèves comme résidence du préfet du prétoire des Gaules. Nombreux, semble-t-il, furent les transferts de cette nature dans la seconde moitié du IV^e siècle. Vers la même époque, l'usage s'établit de désigner les églises par le nom d'un saint, et souvent les reliques de ce saint se trouvaient dans l'édifice qui en portait le nom. La recherche des reliques est l'un des traits du temps. La découverte du corps de saint Etienne, le protomartyr, vers l'an 415, fut un événement sensationnel. On se disputa l'honneur de posséder de ses reliques. Un grand nombre de cathédrales en Gaule lui furent dédiées : Arles, Paris, Agen, Metz, Toulouse, Sens, Auxerre, Périgueux, Bourges, Valence, Meaux, Limoges, Châlons-sur-Marne, Lyon, Cahors, Toul, Chalon-sur-Saône. Mais il y eut, cela va de soi, bien d'autres patrons : S. Maurice, les frères Macchabées, les saints Pierre et Paul, les martyrs milanais Nazaire et Celse, les martyrs espagnols Just et Pasteur, la Vraie Croix. Quant aux églises placées sous le vocable de la Sainte Vierge — qui furent dans la suite si nombreuses et si glorieuses — « il est difficile de fixer l'époque précise où elles reçurent cette appellation. » Des recherches s'imposent dans chaque cas particulier.

L. CRISTIANI.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Marthe PONET-BORDEAUX. — **Catherine de Longpré.** Au Canada avec une héroïque missionnaire de seize ans. — 228 p. (12 × 18,5), 585 fr. — Paris, Grasset, 1957.

L'héroïne de ce récit est citée (avec l'Ursuline Marie de l'Incarnation) comme « associée spécialement par ses souffrances à la création de la nation canadienne ».

Née en 1632, morte en 1668, elle prononça ses vœux à 16 ans, au moment de s'embarquer à Nantes en 1648 pour se rendre au Canada. « Dès l'âge de trois ans et demi, j'avais, a-t-elle dit, un désir très grand de faire la volonté de Dieu ». En 1643, à onze ans, elle était entrée à Bayeux chez les Chanoinesses Hospitalières de St-Augustin, sur lesquelles le nom de Mère Marie-Yvonne-Aimée de Jésus attire de nouveau l'attention du public. Les vingt ans qu'elle passa au Canada furent consacrés extérieurement au service des malades dans l'hôpital de Québec, le premier hôpital de toute l'Amérique du Nord ; elle y vécut, avec ses sœurs et les premiers colons, des heures d'angoisse, aggravées pour elle par un mauvais état de santé et diverses maladies.

C'est par sa vie intérieure qu'elle s'impose à l'attention de l'Eglise et a contribué, avec les Jésuites mar-

tyrs, les grandes religieuses des autres Ordres et le magnifique clergé venu de France, à enraciner la foi catholique dans cette région où elle s'est si splendidement épanouie.

Elle connut les épreuves intimes des mystiques et les faveurs ineffables que Dieu leur accorde et y répondit par le don total. Elle expérimenta de cruelles infestations diaboliques, mais jouit aussi du don de lire dans les cœurs, d'agir, même à distance, pour le bien des âmes. Les procès informatifs, commencés à Québec en 1923, à Bayeux en 1924, ont été transmis à Rome où les travaux préparatoires à la béatification sont déjà entrepris.

La présente biographie développe le cadre géographique et historique des lieux et du temps où vécut Mère Catherine de St-Augustin. Le tableau de sa vie intérieure n'est fait que de quelques traits précis et de quelques citations secondaires très admiratives. Espérons que la plume sera reprise, par le même auteur ou par quelque émule du Canada, pour nous présenter plus complètement cette vie de mystique, d'unie à Dieu ; car c'est cela qui constitue l'essentiel de sa personnalité historique et la source de sa féconde influence apostolique.

L'ANNEE CANONIQUE. Tome IV. — In-8 de 510 p. édité, en 1957, par l'Association pour l'étude du Droit canonique, 21, rue d'Assas, Paris-6e ; franco, 2.300 fr. (pour les membres de l'Association : 1.500 fr. seulement ; étranger, 2.000 fr.) — En dépôt : Paris, Letouzey.

L'imposant tome IV de cette collection où paraissent les conférences des Sessions de droit canonique, est publié sous les auspices de l'*Association pour l'étude du droit canonique*, érigée à l'Institut catholique de Paris en 1956. Déjà forte de plusieurs centaines de membres (la liste en est donnée en tête du volume, avec le texte des Statuts), parmi lesquels plusieurs évêques, de nombreux prêtres et divers Instituts religieux, cette association est un signe de l'intérêt suscité par l'effort commun des Facultés catholiques de France.

C'est, en effet, l'un des mérites de *L'Année Canonique* d'être l'œuvre coordonnée de professeurs de ces Facultés et de former ainsi, avec l'aide d'autres compétences, un recueil amplement ouvert aux horizons variés de la science canonique et de la vie de l'Eglise.

Les *Actes du Saint-Siège* y tiennent une large place et sont d'abord l'objet d'"une chronique générale par Mgr Ch. Lefebvre, auquel on doit aussi plusieurs consultations, et d'une *chronique de jurisprudence* par Mgr J. Denis et par M. J. des Graviers. Notons à ce sujet l'initiative prise de publier désormais, avec l'agrément et le concours de S. Exc. Mgr Jullien, doyen de la S. Rote, les textes de récentes sentences de ce tribunal romain. Le *Droit des religieux* est spécialement étudié par le R. P. Agathange Bocquet, o.f.m. cap., à propos de *L'Union extinctive d'une congrégation religieuse à une autre*, et par dom J. Fohl, o. s. b., qui commente les principales décisions de la S. C. des Religieux. Mentionnons également les commentaires relatifs à des décrets pontificaux tels que *La « Lex propria » de la Mission de France*, par Mgr J. Denis, *L'institution de la hiérarchie en Afrique française*, par le R. P. R. Dugon, c. s. sp., et *La réorganisation des officialités canadiennes pour les causes de mariage*, par le R. P. H. Lafontaine, o. m. i.

Après les Actes du Saint-Siège, ceux de l'épiscopat de France offrent matière à plusieurs études, en tête desquelles on remarque celle de S. Exc. Mgr Martin, archevêque de Rouen, président de la Commission épiscopale de Pastorale et de Liturgie, sur les *Deux Directoires :* pour la Pastorale de la Messe et pour les Actes administratifs des Sacrements. Une *chronique des diocèses*, élaborée par M. L. Guizard, renseigne utilement sur la législation synodale, sur le mouvement des circonscriptions, sur la statistique des ordinations et sur d'autres aspects de l'activité pastorale et missionnaire, tels que les modifications des archidiaconés du diocèse de Paris. Relevons aussi une Note de M. M Hiret sur la chancellerie du *Vicariat aux Armées*.

La situation de l'Eglise au regard du droit français et, d'une manière générale, au regard du droit public et du droit international, a retenu l'attention de plusieurs collaborateurs. Signalons les articles de MM. F. Le Roy sur le *Droit civil ecclésiastique* ; L. de Naurois sur le *Bilan de cinquante années de Séparation* ; F. Noubel sur les *Concordats*. En ce qui concerne le mariage, ceux de MM. B. de Lanversin sur *L'Information canonique des médecins, spécialement des experts, dans les procès ecclésiastiques* ; H. Mazeaud sur les *Projets de réformes en matière de divorce* ; L. Rigaud sur le *Droit comparé*. Enfin à l'intention de MM. les professeurs, celui de M. P. Maître sur *La formation du sens juridique des séminaristes*.

En complément de cet ensemble d'études doctrinales, une série d'informations, méthodiquement classées, vient clore le volume. Indiquons notamment la *Chronique universitaire et bibliographique* où sont récapitulés, au moins sommairement, les plus récents travaux, tels que thèses et congrès en France, à Rome et à l'étranger. On y trouve recensées maintes publications d'intérêt canonique, au nombre desquelles une part est faite à l'histoire du droit et des institutions, à la philosophie juridique et à la sociologie religieuse, et autres sciences connexes.

Soyons reconnaissants aux Instituts catholiques et spécialement à la Faculté de droit canonique de Paris, de cette appréciable documentation, destinée surtout au clergé, dont le ministère requiert une connaissance éclairée des saints canons de l'Eglise et rappelons, à ce propos, ces paroles de S. S. Pie XII au IVe Centenaire de l'Université Grégorienne, à Rome en 1953 : « Comme tout ce qui existe dans l'Eglise, le droit canonique est entièrement orienté vers le bien des âmes, afin que gouvernés par des lois tutélaires, les hommes participent à la vérité et à la grâce du Christ »; elles semblent avoir inspiré les pages instructives et denses de *L'Année canonique* et leur vaudront, sans nul doute, plus de lecteurs encore.

Henri-Pierre de LAGNEAU. — **Apostolat des premiers chrétiens. — In-12 de 120 p., 330 f. — Paris, Editions Ouvrières, 1957.**

Dans une première partie, l'auteur, se référant aux écrits des Pères de l'Eglise (Origène, S. Jérôme, S. Augustin, etc.) décrit l'attitude des premiers chrétiens en vue de convertir le monde païen par la parole, l'exemple et le martyre. Il rappelle ensuite comment les religieux s'efforcèrent d'imiter la vie des apôtres. Dans la 2e partie, il montre comment cette conduite résulte des conseils donnés par les Pères sur la prière, la charité, l'enseignement, la participation à la vie de l'Eglise. Dans une 3e partie il rappelle la manière comment les Pères ont commenté les textes évangéliques fondamentaux sur l'apostolat. La dernière partie contient 20 textes anciens sur ce sujet.

La division du livre déroute un peu. On préférerait un exposé plus synthétique. Mais les matériaux n'en sont pas moins précieux, et aident à comprendre que l'Action catholique ne date pas d'aujourd'hui. Les chrétiens fervents trouveront là un encouragement à l'apostolat.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 31 decembris 1957
G. Michel, *vic. gen.*

Le gérant : C. Gaildraud